DOCUMENT : 870-165/007

RÉUNION PROVINCIALE-TERRITORIALE DES SOUS-MINISTRES
RESPONSABLES DU SPORT ET DES LOISIRS

Stratégies de promotion de la santé par les loisirs

Alberta

Calgary (Alberta)
Le 10 septembre 1986

STRATÉGIES DE PROMOTION DE LA SANTÉ PAR LES LOISIRS

-Document d'information à l'intention des ministres-

Document présenté à la
Conférence des ministres interprovinciaux
responsables du sport et des loisirs
tenue en 1986

Rédigé par l'Alberta

Octobre 1986

STRATÉGIES DE PROMOTION DE LA SANTÉ PAR LES LOISIRS

Contexte

Les Canadiens pourraient être en meilleur santé qu'ils ne le sont. Les ministres provinciaux et territoriaux responsables du sport et des loisirs sont en mesure de contribuer grandement à concrétiser cette possibilité.

La recherche a démontré que trois quarts des maladies découlent de l'environnement et des modes de vie choisis et qu'il est donc possible de les éviter. Il a également été prouvé que le modèle de comportement en matière de loisirs est un élément important du mode de vie et que les loisirs peuvent constituer un facteur fondamental de promotion de la santé.

Engagement ministériel envers la promotion de la santé par les loisirs

À la conférence des ministres interprovinciaux responsables du sport et des loisirs tenue en 1985, les ministres ont résolu de participer directement à la promotion de la santé et à la préparation de l'avenir de la société canadienne. Les résolutions précises prises à cette conférence ont donné plus de poids à des activités actuelles de promotion de la santé et ont inspiré d'autres projets.

Le besoin de stratégies provinciales

Les réactions des ministres aux résolutions de la conférence de 1985 représentent la première étape de l'élaboration de stratégies provinciales de promotion de la santé par les loisirs. De telles stratégies sont indispensables à une mise en oeuvre efficace des programmes et services. Des stratégies furent conçues en fonction de la mise en place d'une infrastructure de loisirs et d'autres seront nécessaires pour sensibiliser les individus, leur faire adopter des attitudes et acquérir des aptitudes propices à un mode de vie salutaire et satisfaisant.

Les principes sur lesquels doit reposer l'élaboration de la stratégie

Les stratégies de promotion de la santé par la participation individuelle à des loisirs reposent sur les trois principes fondamentaux suivants :

1. Il faut ériger en objectif du programme un avantage précis touchant la santé. Cet avantage peut être d'ordre physique, psychologique, spirituel ou social.

2. Il faut diriger les programmes et services vers un groupe défini de la population.

3. Il faut employer des stratégies appropriées pour modifier le comportement. La pertinence des stratégies en fonction de la cible, de l'objectif et du rôle de l'organisme de prestation. Ces stratégies peuvent faire appel à l'éducation, à la persuasion, au développement des compétences, à la coercition ou à la facilitation.

La diffusion de programmes de promotion de la santé par les loisirs

Les ministres ont la possibilité d'offrir directement, ou en collaboration avec des organismes ou des sociétés, des programmes de loisirs favorisant des modes de vie salutaires. Les organismes de santé publique et le secteur privé sont deux partenaires qui pourraient participer à la démarche.

Des rapports satisfaisants et une collaboration devront s'établir entre les ministères de la Santé et des Loisirs si l'on veut vraiment exploiter les loisirs comme important facteur de promotion de la santé. On est en mesure d'obtenir plus aisément une participation du secteur privé lorsque le personnel d'un ministère a élaboré des projets de mise en valeur de la santé par les loisirs dont il est facile de définir (1) les avantages prévus en matière de santé, (2) le groupe cible visé, et (3) les stratégies de modification du comportement auxquelles on prévoit recourir.

Questions à débattre

À ce stade-ci, il est important que les ministres se penchent sur les progrès accomplis jusqu'à présent et qu'ils confirment leur détermination à prôner activement d'autres modes de vie convenables axées sur les loisirs. À cette fin, ils devront réfléchir à plusieurs aspects fondamentaux.

1. Comment les ressources limitées issues du ministère ou de l'association avec le secteur des affaires peuvent-elles servir à améliorer la sensibilisation, les connaissances, les convictions, les attitudes et les aptitudes de l'individu de manière à lui permettre de chercher et d'éprouver les avantages sur le plan de la santé qui découlent d'une participation réelle aux loisirs sans, du même coup, nuire aux travaux déjà effectués sur le plan de la mise en place d'une infrastructure de loisirs?

2. Doit-on mettre au point un instrument dont se serviront toutes les provinces et territoires pour faciliter l'évaluation des incidences bénéfiques des loisirs sur la santé? Quels instruments concrets peut-on employer pour jauger l'utilité potentielle des programmes et des services aux fins de la promotion de la santé? Toutes les provinces et les territoires peuvent-ils se servir de certains de ces instruments pour faciliter l'échange d'idées et de renseignements concernant les programmes qui ont obtenu un succès?

3. Les ministres doivent-ils se contenter de mettre en valeur et de fournir les programmes et services qui favorisent d'abord et avant tout la santé physique? Quelle attention les ministres doivent-ils accorder à d'autres aspects de modes de vie salutaires et quel genre de collaboration faudrait-il établir entre les organismes de manière à promouvoir efficacement la santé par les loisirs?

4. Quelles sont les stratégies de modification du comportement qui donnent les meilleurs résultats, qui conviennent le mieux (l'éducation, la persuasion, le développement des compétences, la coercition, la facilitation) et que les ministères provinciaux et territoriaux du Sport et des Loisirs peuvent employer pour faciliter l'adoption, par les individus, de comportements sains en matière de loisirs?

5. Qui doit promouvoir soutenir et fournir les programmes de condition physique des employés et dans quelle mesure? Plus précisément, incombe-t-il implicitement ou directement au ministre responsable du sport et des loisirs de jouer le rôle de chef de file et de favoriser directement des modes de vie salutaires dans son propre ministère et dans d'autres ministères?

6. Qu'est-ce que les ministres peuvent faire pour faciliter l'acquisition d'une compétence en matière de modes de vie au sein de leur équipe et chez d'autres personnes clés à l'intérieur du système de mise en oeuvre?

La discussion à laquelle l'étude de ces questions donnera lieu mettra en relief les positions et engagements que traduisent les interventions provinciales et territoriales en matière de promotion de la santé. Les efforts futurs dans la foulée de ces engagements contribueront grandement à faire en sorte que les loisirs deviennent un facteur important pour la mise en valeur de modes de vie salutaires et le bien-être des Canadiens.

Résolution

Attendu que : les résolutions adoptées par les ministres à leur conférence de 1985 sont toujours valables aux niveaux provincial et territorial, et

Attendu que : les ministres continuent de mettre de l'avant des principes et des stratégies qui contribuent à faire des loisirs un facteur important de promotion de la santé,

Par conséquent, il est résolu que :

les ministres poursuivent l'élaboration de stratégies provinciales et territoriales globales de mise en valeur de la santé par les loisirs.

STRATÉGIES DE PROMOTION DE LA SANTÉ PAR LES LOISIRS

-Sommaire-

Document présenté à la
Conférence des ministres interprovinciaux
responsables du sport et des loisirs
tenue en 1986

Rédigé par l'Alberta

Octobre 1986

STRATÉGIES DE PROMOTION DE LA SANTÉ PAR LES LOISIRS

Introduction

La santé et le bien-être constituent un objectif réaliste au Canada parce que la qualité de la vie des citoyens ce pays est supérieure à celle qui fait l'objet des plus grands espoirs d'une grande partie de la population du globe. Le dévouement et la concertation des individus et des familles ainsi que des organismes dont le mandat consiste à protéger et, au besoin, à améliorer la qualité de la vie permettraient d'atteindre cet objectif.

La recherche a démontré que les Canadiens pourraient être en meilleur santé qu'ils ne le sont. Environ trois quarts des maladies découlent de l'environnement et des modes de vie choisis. Par conséquent, elles pourraient être évitées. La promotion de modes de vie et de comportements salutaires en matière de loisirs contribuera à exploiter la possibilité d'un meilleur état de santé.

Au cours de la Conférence des ministres interprovinciaux responsable du sport et des loisirs tenue en 1985, ces ministres ont résolu de participer directement à la promotion de la santé et à la préparation de l'avenir de la société canadienne.

Objet du présent document

L'objet du présent document consiste à revoir les résolutions adoptées par les ministres en 1985, à examiner les mesures prises en vertu de ces résolutions et à discuter de plusieurs principes importants sur lesquels reposent les efforts constants des ministres en matière d'élaboration de stratégies visant à promouvoir la santé par les loisirs. Le document se penche également sur les rapports entre les ministères provinciaux et territoriaux des Loisirs et les ministères provinciaux et territoriaux de la Santé ainsi que sur les possibilités de participation du secteur privé à la mise en valeur de modes de vie salutaires.

Résolutions ministérielles et mesures

Les résolutions adoptées par les ministres à la Conférence des ministres interprovinciaux responsables du sport et des loisirs tenue en 1985 ont donné plus de poids à de nombreuses interventions en matière de promotion de la santé et en ont inspiré d'autres. Nous résumons maintenant les mesures prises par les ministres dans l'esprit des résolutions adoptées l'an dernier :

1. Il a été résolu que les ministres reconnaissent que les loisirs peuvent être un facteur important d'amélioration de la santé et de la satisfaction des Canadiens.

   Plus ou moins concrètement et officiellement, les ministres ont reconnu l'importance des loisirs pour la mise en valeur de modes de vie salutaires. Des énoncés de principes révisés, de nouvelles politiques et la mise en

place de structures ont confirmé l'intérêt des ministres dans le secteur en question.

2. Les ministres ont également résolu de tenter d'instaurer des mesures dans un certain nombre de domaines afin de concrétiser le principe des loisirs comme facteur important de la promotion de la santé.

Les objectifs de promotion de la santé ont servi de fondements à d'importants programmes. Il s'est écoulé trop peu de temps depuis la conférence de 1985 pour que les ministres puissent élaborer et lancer de nouveaux programmes et services, mais plusieurs programmes et services sont rendus à un stade de planification avancé.

3. Les ministres ont convenu de préconiser la tenue d'enquêtes continues sur les rapports entre les loisirs, la santé et les modes de vie, fondées sur des indices fiables d'évaluation des loisirs et de la santé.

Toutes les provinces et les territoires ont fait état de la nécessité d'indices fiables d'évaluation des loisirs et de la santé. À l'heure actuelle, aucun ministère ne rattache directement ses programmes de loisirs à des avantages mesurables en matière de santé et aux frais de soins de santé.

4. Il a également été décidé que les ministres préconiseront une meilleure collaboration entre le secteur des loisirs, celui des soins de santé et les autres secteurs en vue d'élaborer un programme national ou provincial, ou les deux, de promotion de la santé.

Les rapports accrus entre les ministères provinciaux des Loisirs et de la Santé ont poussé certains d'entre eux à considérer certaines formes d'efforts conjoints de mise en valeur. Il est encore trop tôt pour déceler des manifestations concrètes de collaboration de ministères provinciaux des Loisirs à l'élaboration d'une campagne nationale de promotion des effets bénéfiques des loisirs sur la santé. Toutefois, certaines provinces ont obtenu un certain succès sur leur propre territoire en matière de mise en valeur de modes de vie salutaires.

5. Il a également été convenu que les ministres examineront la possibilité de mettre sur pied des mesures visant à accroître l'intégration des activités des divers organismes oeuvrant dans les secteurs de la santé, tant au sein d'un même gouvernement qu'entre les divers gouvernement.

Plusieurs ministres ont rencontré des collègues afin d'échanger des renseignements touchant les efforts de la promotion de la santé et d'établir une coordination dans ce secteur. Certains progrès furent accomplis en ce qui a

trait à la définition de la position des ministères responsables du sport et des loisirs en matière de la mise en valeur de modes de vie salutaires.

6. Les ministres ont résolu de s'employer activement à faire élaborer un programme intégré fondé sur la collaboration entre les secteurs de l'éducation et des loisirs et visant à promouvoir chez les jeunes du Canada, l'acquisition d'attitudes, d'aptitudes et de connaissances positives dans le secteur des loisirs.

Depuis la conférence de 1985, des progrès considérables ont été accomplis sur le plan des possibilités laissées aux ministères responsables des loisirs de revoir la teneur des lignes directrices des programmes scolaires et l'ampleur des ressources qui y sont consacrées ainsi que d'y contribuer. L'enseignement relatif aux loisirs ainsi que d'autres programmes orientés vers les jeunes qui diffusent des principes et des aptitudes propices à l'amélioration du style de vie suscitent un intérêt accru.

7. Il a également été résolu que les ministres continueront à promouvoir les possibilités de perfectionnement de moniteurs qualifiés dans le secteur des loisirs et du conditionnement physique.

Tous les ministres provinciaux et territoriaux versent actuellement des subventions au titre du perfectionnement des moniteurs de conditionnement physique ou font en sorte que des possibilités soient offertes dans ce domaine. Les associations professionnelles ou de bénévoles qui touchent habituellement des subventions des ministères responsables des loisirs favorisent l'animation dans le secteur des loisirs.

8. Les ministres ont également résolu de continuer à encourager les organismes publics et privés à élaborer des programmes de conditionnement physique et de mode de vie pour leurs employés.

Une seule province appuie directement la participation de ses employés à des activités liées à la condition physique et au mode de vie, mais de nombreux ministères encouragent une telle participation d'autres manières et étendent cet encouragement à des emplcyés d'autres ministères et du secteur privé.

Élaboration des principes sur lesquels repose la stratégie

Les réactions des ministres aux résolutions de la conférence de 1985 constituent la première étape de l'élaboration de stratégies provinciales globales de promotion de la santé par les loisirs. Les programmes et services futurs qui feront partie intégrante de ces stratégies doivent s'inspirer de principes et de méthodes d'élaboration de programmes éprouvés en matière d'amélioration du mode de vie.

Le choix de l'objectif

Eu égard à l'intérêt immédiat et à long terme des ministres dans le secteur de la promotion de la santé, on peu dire que l'objectif consiste simplement à préciser les incidences bénéfiques recherchées sur la santé. Ces dernières sont des réponses à des besoins définis qui peuvent être d'ordre physique, psychologique, spirituel ou social.

Avantages sur le plan de la santé physique. Il s'agit des réponses aux besoins qui ont trait au fonctionnement et au conditionnement du corps et à ses systèmes physiques.

Avantages sur le plan de la santé psychologique. Il s'agit des réponses aux besoins qui ont trait à la condition mentale, affective et intellectuelle d'une personne.

Avantages sur le plan de la santé spirituelle. Il s'agit des réponses aux besoins qui ont trait aux valeurs et à la conscience d'un individu.

Avantages sur le plan de la santé sociale. Il s'agit des réponses aux besoins qui se rapportent à la capacité d'un individu d'entretenir des rapports sociaux, d'accepter ses responsabilités de citoyen et de s'adapter aux pressions et aux conflits sociaux.

Toute incitation à un comportement en matière de loisirs ou toute intervention dans ce domaine doit viser un objectif précis. L'objectif global pourra être de favoriser des modes de vie salutaires, mais l'élaboration de programmes satisfaisants exige que soit précisés davantage les objectifs en termes de bienfaits précis rechercher sur le plan de la santé.

Cibles

La recherche portant sur la commercialisation a révélé que les stratégies de loisirs mettant en valeur des modes de vie salutaires sont plus efficaces lorsqu'elles sont conçues en fonction de cibles très précises. Les décisions touchant les méthodes de mise en oeuvre des programmes, les normes de participation ainsi que les attentes, le prix, la mise en valeur et l'évaluation du programme se répercuteront sur le choix de cibles qui aura lui aussi une incidence sur ces décisions.

Mise au point de stratégies visant à modifier le comportement

Lorsque l'effet voulu sur la santé et les bénéficiaires visés sont définis, il est temps de songer à une méthode pour favoriser les comportements qui donneront les résultats escomptés dans le secteur de la santé. Deux démarches générales peuvent servir à encourager des activités récréatives salutaires. La

première prend la forme d'une "élaboration de l'infrastructure des loisirs" et elle consiste à faciliter la participation aux loisirs en fournissant des installations des programmes et des services. L'autre démarche générale peut être décrite comme "l'épanouissement de l'individu". Elle comporte une sensibilisation accrue aux loisirs ainsi qu'une amélioration des connaissances, des convictions, des attitudes et des aptitudes permettant à l'individu de chercher, de reconnaître et d'éprouver les avantages sur le plan de la santé qui découlent d'une participation active à des loisirs.

Les ministres ont convenu de poursuivre les efforts actuels de soutien à l'infrastructure de loisirs et l'élargissement de cette dernière ainsi que d'examiner des stratégies visant à modifier le comportement des individus. Les cinq stratégies précises sont les suivantes :

1. Les stratégies d'éducation vise à inciter l'individu à adopter un comportement positif et à rejeter un comportement négatif face aux loisirs grâce à une présentation relativement impartiale de renseignements sur le sujet.

2. Les stratégies de persuasion tentent de favoriser l'intégration d'une ou de plusieurs formes de comportement récréatif au style de vie en présentant un message qui, par son thème et par sa structure, est objectivement ou subjectivement partial.

3. Les stratégies de développement des compétences ont pour objectif d'aider les individus à acquérir des compétences et des aptitudes personnelles et à contrôler leur comportement afin de leur permettre d'adopter et de maintenir une ou plusieurs formes de comportement récréatif.

4. Les stratégies de coercition sont caractérisées par la mise en application des exigences d'une autorité puissante ou influente.

5. Les stratégies de facilitation ne s'adressent pas directement à l'individu, mais visent plutôt à améliorer l'environnement, y compris le système récréatif.

Analyse des programmes provinciaux déjà en vigeur

Une analyse à caractère non officiel des principaux programmes provinciaux et territoriaux a été effectuée dans l'optique des observations antérieures sur les stratégies visant à modifier le comportement des individus à l'égard des loisirs. Ces observations sont volontairement très générales, mais elles donnent une bonne idée de la manière dont les ministres s'y prennent à l'heure actuelle pour mettre en valeur la santé par les loisirs. En ce fondant sur les résultats de l'analyse, on en est venu aux conclusions suivantes :

1. La plupart des programmes des ministères provinciaux et territoriaux responsables du sport et des loisirs mettent l'accent sur les avantages de la santé physique et relativement peu accordent la priorité à la promotion de la santé psychologique, spirituelle ou sociale.

2. Certains programmes et services des ministères provinciaux et territoriaux sont conçus en fonction de cibles, mais un grand nombre ne le sont pas.

3. Les stratégies de modification du comportement auxquelles les provinces et les territoires ont le plus souvent recours touchent la facilitation et l'éducation.

Examen des efforts de promotion de la santé d'un ministre

À la suite d'une analyse des programmes et services de loisirs fournis par son ministère, le ministre de Loisirs et Parcs Alberta a lancé plusieurs projets qui traduisent davantage l'engagement pris par tous les ministres à la conférence de 1986.

1. Le ministre a créé une Section de l'amélioration du mode de vie en l'axant sur les loisirs afin de susciter, parmi les Albertains, des attitudes et comportements positifs à l'égard des loisirs et d'améliorer les chances qu'ils adoptent des modes de vie plus sains, plus actifs et plus satisfaisants.

2. Le ministre s'est réuni avec ses collègues et leur a fait part de l'importance qu'il accorde à la promotion de la santé. Il en a résulté des rapports plus étroits avec le ministère de l'Éducation et plusieurs organismes et ministères représentés au sein du comité interministériel de mise en valeur de la santé.

3. Les énoncés de principes proposés, les programmes améliorés et les nouvelles ressources consacrées à l'éducation et à la gestion reflètent la détermination du ministre de contribuer dans une importante mesure à la promotion de styles de vie salutaires.

Toutefois, l'Alberta, comme la plupart des autres provinces et territoires, n'en est qu'aux premiers stades d'intervention en matière de mise en valeur de la santé. Le ministère a accepté de relever le défi de se conformer aux résolutions de la conférence des ministres de 1985 et il s'efforce d'exploiter au maximum les services et programmes offerts par le ministère et d'en obtenir les meilleurs résultats possibles.

Considérations se rapportant à la mise en oeuvre de projets de promotion de la santé par des ministères des Loisirs

Les ministres ont la possibilité d'offrir directement, ou en collaboration avec des organismes ou des sociétés, des programmes de loisirs qui favorisent des modes de vie salutaires. Les organismes de santé publique et le secteur privé sont deux partenaires qui pourraient participer à la démarche.

Rapports entre les ministères de la Santé et les ministères des Loisirs

Des rapports satisfaisants et une collaboration devront s'établir entre les ministères de la Santé et des Loisirs si l'on veut vraiment exploiter les loisirs comme important facteur de promotion de la santé. Dans les provinces et territoires où ces ministères sont des entités distinctes, un effort concerté s'imposera pour établir et garder des liens utiles facilitant la promotion de la santé par les loisirs.

Rapports avec le secteur privé

Il serait possible d'élargir le rôle du secteur privé en matière de parrainage et cet aspect mérite d'être étudié par chaque ministre dans sa propre province. Or, on est en mesure d'obtenir plus aisément une participation du secteur privé lorsque le personnel du ministère a élaboré des projets de mise en valeur de la santé par les loisirs dont il est facile de définir (1) les avantages prévus en matière de santé (2) le groupe cible visé et (3) les stratégies de modification de comportement auxquelles on prévoit recourir. Ces renseignements sont tout particulièrement utiles pour faire correspondre les objectifs du programme aux intérêts d'un partenaire ou parrain du secteur privé.

Conclusion

À ce stade ci, il est important que les ministres se penchent sur les progrès accomplis jusqu'à présent et qu'ils confirment leur détermination de prôner activement d'autres modes de vie convenables axés sur les loisirs. À cette fin, ils devront réfléchir à plusieurs aspects fondamentaux.

Ces derniers se rapportent à la nécessité d'un personnel compétent dans le secteur de la promotion de la santé, aux rôles et responsabilités des ministères des Loisirs sur le plan de la mise en valeur de programmes de conditionnement des employés et de l'adoption de modes de vie par ces derniers et sur les moyens pour continuer d'offrir les services de mise en place d'infrastructures tout en élargissant les efforts en vue de l'épanouissement de l'individu. Les ministres doivent également se préoccuper de la pertinence de certaines stratégies de modification du comportement, de l'évaluation des répercussions bénéfiques des loisirs sur la santé et des rapports avec les organismes et organisations qui ont des intérêts connexes.

La discussion à laquelle l'étude de ces questions donnera lieu mettra en relief les positions et engagements que traduisent les interventions provinciales et territoriales en matière de promotion de la santé. Les efforts futurs dans la foulée de ces engagements contribueront grandement à faire en sorte que les loisirs deviennent un facteur important pour la mise en valeur de modes de vie salutaire et le bien-être des Canadiens.

STRATÉGIES DE PROMOTION DE LA SANTÉ PAR LES LOISIRS

Document présenté
à la Conférence des ministres interprovinciaux
responsables du sport et les loisirs de 1986

Rédigé par l'Alberta

Octobre 1986

Table des matières

Introduction	1
Objet du document	3
Engagement ministériel envers la promotion de la santé par les loisirs	4
Principales interventions ministérielles en matière de promotion de la santé par les loisirs	5
Élaboration de stratégies de mise en valeur de modes de vie salutaires par les loisirs	14
Analyse des programmes provinciaux en vigueur	21
Examen d'une intervention ministérielle dans le domaine de la promotion de la santé	24
Considérations se rapportant à la mise en oeuvre de projets de promotion de la santé des ministères des Loisirs	26
Conclusion	30
Annexe	33

STRATÉGIES DE PROMOTION DE LA SANTÉ PAR LES LOISIRS

Introduction

La qualité de la vie dont bénéficient actuellement les Canadiens dépasse même les plus grands espoirs de la majorité de la population mondiale. Le Canada est une nation qui jouit d'une grande liberté et d'un sentiment de sécurité. C'est une nation qui a une force et une diversité économiques. De plus, c'est une nation qui possède un riche patrimoine culturel qui sert à renforcer le tissu social, ainsi qu'une nature splendide et une beauté simple dont chacun peut profiter, et où l'ordre social est fondé sur un sens de la justice et de l'honneur fermement ancré. Le Canada est un pays où la poursuite de la vérité, de la connaissance et de la sagesse est fortement encouragée et où la santé et le bien-être sont un but réalisable.

Tous les Canadiens ont donc la possibilité et la responsabilité de protéger et, dans la mesure du possible, d'améliorer la qualité de vie dont nous bénéficions tous. Cette protection et cette amélioration sont nécessaires en raison des nombreuses influences négatives qui peuvent miner le sentiment de sécurité de la population, affaiblir les fondements économiques, culturels et moraux de la nation et priver les particuliers des avantages d'une vie saine. Des efforts sincères et concertés sont nécessaires pour enrayer les effets de ces influences.

La santé est un facteur très important de la qualité de vie sur lequel les promoteurs des loisirs peuvent concerter leurs efforts. Les Canadiens pourraient être plus en santé qu'ils ne le sont. Le fait que ce potentiel ne se soit pas concrétisé peut être directement lié au mode de vie, et par conséquent, aux modèles de comportement en matière de loisirs.

La santé est définie comme étant non seulement l'absence de maladie, mais aussi le bien-être et le bon fonctionnement physique, mental et social des particuliers. Par ailleurs, on a clairement établi les rapports entre la santé, le mode de vie et les loisirs. Il importe toutefois de signaler que les loisirs ne sont qu'un des nombreux facteurs qui influencent le mode de vie et la santé.

La recherche a démontré que seulement un quart de toutes les maladies sont causées par la biologie fondamentale de l'homme et par sa composition organique. Les autres problèmes de santé découlent de l'environnement et des modes de vie et, par conséquent, ils pourraient être évités. La majorité des problèmes de santé dans cette dernière catégorie provient de l'incapacité des gens de subir les tensions et les exigences physiques d'un monde en évolution constante et d'un milieu social de plus en plus complexe. Par conséquent, on ne peut séparer la santé de la façon dont les gens vivent leur vie, c'est-à-dire de leurs modes de vie.

Les personnes qui ont des modes de vie salutaires sont celles qui développent un sentiment d'équilibre et de bien-être général et qui peuvent fonctionner dans leur milieu avec le moins de stress possible. Elles ont plus de chance d'éviter les comportements qui entraînent des problèmes de santé que les personnes qui n'ont pas un mode de vie bien équilibré et valorisant. Les loisirs peuvent contribuer grandement à l'équilibre et à la valorisation de la vie d'une personne.

Les loisirs peuvent offrir un moyen de répondre à une variété de besoins qu'il est impossible de satisfaire autrement. Ils constituent un élément important du mode de vie pour les enfants et les adolescents et, comme le travail et les activités familiales, ils constituent un élément important du mode de vie pendant la vie adulte. La recherche a démontré qu'il existe des liens étroits entre les loisirs et le bien-être psychologique.

Les liens entre les loisirs et le bien-être social et spirituel sont également bien documentés, et l'influence positive des loisirs sur la santé physique est reconnue.

(tableau)

1. Causes de maladie
2. Imputables à la composition organique
3. (on ne peut les éviter)
4. Imputables au mode de vie
5. (on peut les éviter)

À la conférence interprovinciale des ministres responsables des sports et des loisirs de 1985, les ministres ont étudié attentivement la question des loisirs comme facteur important de promotion de la santé. Ils ont résolu de participer activement à la mise en valeur de la santé et à l'élaboration de l'avenir de la société canadienne. Au cours des mois qui ont suivi la conférence, ils ont concrétisé leur engagement de nombreuses manières.

Objet du présent document

L'objet du présent document consiste à revoir les résolutions adoptées par les ministres en 1985, à examiner les mesures prises en vertu de ces résolutions et à discuter de plusieurs principes importants sur lesquels reposent les efforts constants des ministres en matière d'élaboration de stratégies visant à promouvoir la santé par les loisirs. Le document se penche également sur les rapports entre les ministères provinciaux des Loisirs et les ministères provinciaux de la Santé ainsi que sur les possibilités de participation du secteur privé à la mise en valeur de modes de vie salutaires.

Engagement ministériel envers la promotion de la santé par les loisirs

À la Conférence interprovinciale des ministres responsables du sport et des loisirs, tenue en 1985, les ministres ont convenu de :

1. reconnaître que les loisirs peuvent être un facteur important d'amélioration de la santé et de satisfaction pour les Canadiens;

2. tenter d'instaurer des mesures dans un certain nombre de domaines afin de concrétiser le principe des loisirs comme facteur important de promotion de la santé;

3. préconiser la tenue d'enquêtes continues sur les rapports entre les loisirs, la santé et les modes de vie, fondées sur des indices fiables d'évaluation des loisirs et de la santé;

4. préconiser une meilleure collaboration entre le secteur des loisirs et celui des soins de santé et les autres secteurs en vue d'élaborer un programme national ou provincial, ou les deux, de promotion de la santé;

5. examiner la possibilité de mettre sur pied des mesures visant à accroître l'intégration des activités des divers organismes oeuvrant dans les secteurs de la santé, tant au sein d'un même gouvernement qu'entre les divers gouvernements;

6. s'employer activement à faire élaborer un programme intégré fondé sur la collaboration entre les secteurs de l'éducation et des loisirs et visant à promouvoir chez les jeunes du Canada l'acquisition d'attitudes, d'aptitudes et de connaissances positives dans le secteur des loisirs;

7. continuer à promouvoir les possibilités de perfectionnement de moniteurs qualifiés dans le secteur des loisirs et du conditionnement physique, et

8. continuer à encourager les organismes publics et privés à élaborer des programmes de conditionnement physique et de modes de vie pour leurs employés.

Soulignons qu'antérieurement à la conférence de 1985, de nombreux ministères participaient déjà à la promotion de modes de vie salutaires et se conformaient à certaines résolutions des ministres. Le grand nombre de mesures prises depuis la fin de la conférence en question traduit également l'engagement des ministres à l'égard des résolutions.

Principales interventions ministérielles en matière de promotion de la santé par les loisirs

Même si relativement peu de temps s'est écoulé entre la présentation des résolutions des ministres sous forme concrète et la rédaction du présent document, la poursuite d'interventions antérieures et le lancement de nouveaux projets et orientations par les ministres illustrent l'importance accrue que les provinces et territoires accordent aux loisirs comme facteur important de promotion de la santé. Par exemple :

1. Plusieurs provinces ont officiellement reconnu que les loisirs constituent un facteur important de promotion de la santé.

> Dans sa déclaration de principe, le ministère des Loisirs et des Parcs de l'Alberta précise que les loisirs constituent un moyen important d'améliorer la qualité de la vie des Albertains et que la participation à des expériences de loisirs contribue au bien-être psychologique, social et physique d'une personne.
>
> Le ministère du Tourisme et des Loisirs de l'Ontario signale dans sa politique relative aux sports et à la condition physique que les loisirs permettent à la population de l'Ontario d'améliorer sa croissance personnelle et son bien-être.

Le territoire du Yukon, les Territoires du Nord-Ouest et l'Île-du-Prince-Édouard ont également adopté comme position officielle que les loisirs contribuent à la qualité de la vie et, dans sa **Recreation Reference Series,** la Nouvelle-Écosse a fait état des avantages que la participation aux loisirs peut apporter sur le plan de la santé.

L'énoncé de mission de Culture, Patrimoine et Loisirs du Manitoba laisse clairement entendre qu'il existe un lien étroit entre les loisirs et la santé et ajoute que ce ministère favorisera la prestation de programmes du ministère de la Santé du Manitoba au niveau régional.

En Colombie-Britannique, bien qu'aucune déclaration ne reconnaisse la valeur des loisirs comme facteur important de la promotion de la santé, le simple fait de faire relever la condition physique du ministère de la Santé témoigne du lien étroit entre la condition physique et la santé.

La Saskatchewan affirme sans ambiguïté qu'on peut améliorer la qualité de la vie en permettant aux gens de retirer tous les avantages culturels, sanitaires et sociaux résultant de l'établissement et de la promotion d'activités et de ressources à des fins sportives et culturelles.

Plus ou moins concrètement et officiellement, les ministres ont reconnu que les loisirs peuvent être un facteur important d'amélioration de la santé et de la satisfaction des Canadiens. Cette reconnaissance de la contribution des loisirs à des modes de vie sanitaires est indispensable et des progrès constants dans cette voie seront accomplis lorsque les priorités en matière de planification et les crédits seront adaptés de manière à ce qu'on puisse mettre davantage l'accent sur les rapports entre les loisirs et de la santé.

2. Les objectifs de promotion de la santé ont servi de fondements à d'importants programmes. Il s'est écoulé trop peu de temps depuis la conférence de 1985 pour que les ministres puissent élaborer et lancer de nouveaux programmes et services, mais certains programmes actuels illustrent le genre d'interventions qui contribuera à faire des loisirs un facteur important de promotion de la santé.

Au Yukon, une série d'événements spéciaux qui ont lieu durant la semaine du carnaval mettent en relief la participation à des activités récréatives destinées à modifier les modes de vie de façon à améliorer la santé.

Toutes les provinces et les territoires participent activement à la coordination et à la promotion du programme de la Semaine nationale de l'activité physique dont le but est d'accroître, à l'échelle nationale, le degré de sensibilisation au besoin et à la valeur d'une activité physique régulière. La sensibilisation accrue et l'incitation à la participation à des activités physiques qui en résulte ont poussé de nombreux Canadiens qui étaient antérieurement passifs à adopter des modes de vie salutaires.

La plupart des ministères provinciaux des Loisirs collaborent avec des organismes qui favorisent et évaluent la condition physique et ils leur viennent en aide. Ces organismes élargissent en outre le réseau de moniteurs de condition physique dans chaque province et encouragent la recherche scientifique dans les secteurs de la condition physique et des modes de vie.

Tout semble indiquer qu'au fur et à mesure que les ministères provinciaux et territoriaux élaborent de nouveaux programmes de loisirs ou mettent à jour ceux qui existent déjà, les objectifs se rapportant à la santé se voient accorder une plus grande importance en tant qu'éléments essentiels de la conception du programme. Repris à tous les niveaux du programme (c.-à-d., autant par les programmes d'apprentissage que par ceux qui visent l'amélioration de la haute compétition) et dans tous les secteurs d'activité (c.-à-d., sports, loisirs extérieurs, affaires culturelles, condition physique, etc.), ces objectifs contribuent largement à faire des loisirs un facteur important de promotion de la santé.

3. Toutes les provinces et les territoires ont fait état de la nécessité d'indices fiables d'évaluation des loisirs et de la santé. À l'heure actuelle, aucun ministère ne rattache directement ses programmes de loisirs à des avantages mesurables en matière de santé et aux frais de soins de santé.

L'absence d'instruments de mesure scientifiques des effets bénéfiques des services récréatifs sur la santé n'a pas pour conséquence de rendre toute évaluation impossible ou arbitraire. Les incidences des loisirs sur la santé d'un individu sont difficiles mais non impossibles à cerner. Une grande quantité de données à caractère personnel sont toutefois requises puisque le processus exige qu'on établisse un profil de santé individuel et qu'on le rattache au comportement de l'individu en matière de loisirs. Par ailleurs, de vastes échantillonnages représentatifs sont indispensables pour être en mesure de tirer des conclusions générales valables pour l'ensemble de la population ou certains de ses groupes.

Des possibilités de recherches et d'évaluations valables existent déjà dans les provinces ou territoires qui possèdent des dossiers personnels de soins de santé auxquels le ministère a accès et dans lesquelles provinces les programmes et méthodes de collecte de données actuelles facilitent l'élaboration de profils de comportement adaptés en matière des loisirs. Les résultats de ces évaluations seraient d'abord utiles à la province dans laquelle la recherche a été effectuée, mais toutes les provinces et les territoires profiteraient grandement d'un élargissement des connaissances et d'une réaffirmation de la justification des activités du ministère.

4. Les rapports accrus entre les ministères provinciaux des Loisirs et de la Santé ont poussé certaines provinces à considérer sérieusement certaines formes d'efforts de mise en valeur conjoints sur leur propre territoire. Il est encore trop tôt pour déceler des manifestations concrètes d'une participation de ministères provinciaux à l'élaboration d'une campagne nationale de promotion des effets bénéfiques des loisirs sur la santé, mais plusieurs interventions provinciales sont dignes de mention.

> L'Ontario a une série de vignettes télévisées, parrainées par le ministère du Tourisme et des Loisirs, dans lesquelles Roland Michener parle de la grande voie vers la santé. Ce message met l'accent sur les répercussions positives des loisirs et de l'activité physique sur la santé et le bien-être. Il contribue à apaiser une préoccupation du ministère en question et du ministère de la Santé.
>
> La collaboration entre les ministères responsables de la santé et des loisirs au Manitoba s'est traduite par la rédaction d'une vaste documentation portant sur la mise en valeur de la santé et des loisirs.
>
> Au Nouveau-Brunswick, le **Programme de sensibilisation à la qualité de la vie** s'intéresse aux aspects physique, culturel, nutritif et social de l'amélioration du mode de vie. Il s'agit d'un programme axé sur l'individu qui regroupe la participation aux loisirs, l'hygiène et la formation sociale dans une formule intégrée de promotion de la santé.

Il faut bien se rendre compte qu'un programme de mise en valeur de la santé ne prend pas nécessairement la forme d'une campagne de publicité faisant appel aux médias. Il peut comporter la participation, des activités de facilitation, un enseignement, la distribution de matériel audiovisuel ou électronique ou encore une réglementation. Les efforts futurs des ministres et de leurs collègues de la santé sur le plan de la mise au point d'une campagne nationale de publicité auraient plus de succès s'ils portaient sur tous les aspects de la promotion de la santé.

5. Depuis la conférence de 1985, plusieurs ministres se sont réunis avec leurs collègues responsables de la santé ou de ministères connexes afin d'examiner des moyens qui déboucheraient sur une plus grande intégration des activités de divers organismes liés au secteur de la santé. Le vidéo intitulé **"Shaping the Future"** produit pour la conférence de 1985 a été utile à plusieurs reprises. Il découle de ces réunions que les ministres responsables du sport et des loisirs ont beaucoup de chemin à faire avant d'atteindre le degré d'intégration voulu.

Les loisirs n'étant qu'un seul des facteurs qui ont une incidence positive sur la santé et la satisfaction dans la vie, il est indispensable que les ministres coordonnent leurs efforts avec ceux de ministères connexes et qu'ils définissent les loisirs comme un facteur important d'amélioration de la santé.

6. De nombreuses activités ont fait appel à la collaboration des systèmes d'enseignement et de loisirs aux fins de l'intégration des programmes et des ressources pédagogiques.

> Le gouvernement de la Colombie-Britannique a offert un nouveau cours de niveau secondaire intitulé **"Community Recreation 12"**. Conçu par le ministère de l'Éducation, ce cours est destiné à sensibiliser les étudiants au bénévolat communautaire ainsi qu'aux programmes et services dispensés par les autorités récréatives locales.
>
> En Nouvelle-Écosse, le ministère des Affaires culturelles, des Loisirs et de la Condition physique accorde une aide financière et autre aux conseils scolaires locaux afin qu'ils puissent organiser des camps de plein air et inviter des artistes dans les écoles.
>
> L'Alberta participe activement à un projet interministériel qui a entraîné la mise sur pied d'un programme scolaire communautaire qui est à la fois vaste et intégré. Ce programme met l'accent

sur l'utilisation des installations scolaires par la collectivité, les programmes scolaires traduisant les intérêts de la collectivité, la présence de personnes-ressources de la collectivité dans les écoles et l'orientation des programmes éducatifs vers la recherche de solutions à des problèmes communautaires. Le ministre de l'Éducation et celui des Loisirs et Parcs ont eu des échanges officiels concernant plusieurs secteurs capitaux de collaboration pour l'établissement d'un vaste éventail de possibilités en matière de loisirs et d'hygiène dans toutes les écoles de l'Alberta.

Quatre ministères provinciaux des Loisirs (soit ceux de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, de l'Ontario et de la Nouvelle-Écosse) sont maintenant en mesure de revoir les propositions touchant le programme d'enseignement des loisirs et de l'hygiène et participer à leur élaboration. Des progrès considérables ont été accomplis dans ce domaine depuis la conférence de 1985.

Le groupe de travail créé à la conférence de 1985 et chargé d'examiner les interventions fédérales et provinciales dans le domaine de la condition physique des jeunes a favorisé une meilleure compréhension des possibilités de mise en valeur de modes de vie salutaires parmi les jeunes Canadiens en faisant appel à une démarche conjointe des systèmes scolaires et récréatifs. Les résolutions adoptées au Sommet canadien de la condition physique de 1986 ont étayé les efforts ministériels dans le secteur de la condition physique et de la promotion de la santé chez les jeunes.

Les ministères provinciaux et territoriaux du Sport et des Loisirs ont les moyens de promouvoir efficacement, par l'entremise du régime d'enseignement officiel, l'acquisition d'attitudes, d'aptitudes et de connaissances grâce auxquelles les jeunes verront les loisirs d'un oeil positif. Les efforts des ministres ont eu pour conséquence que plusieurs autorités scolaires provinciales ou locales considèrent l'enseignement des loisirs et de modes de vie sains comme un des principaux objectifs du programme scolaire, mais il n'en demeure pas moins qu'une plus grande collaboration pourrait s'établir entre les systèmes éducatifs et récréatifs aux niveaux provincial et local.

7. Élargissement des possibilités de perfectionnement de moniteurs qualifiés de loisirs et de condition physique dans tout le pays.

> Le Nouveau-Brunswick, le Manitoba, la Saskatchewan, l'Alberta et la Colombie-Britannique ont mis au point des programmes de certification de moniteurs de condition physique dirigés par des organismes non gouvernementaux. Tous les ministères provinciaux et territoriaux des Loisirs versent actuellement des subventions au titre du perfectionnement des moniteurs de condition physique ou font en sorte que des possibilités soient offertes dans ce domaine.
>
> La plupart des provinces et territoires ont adopté le programme national d'aptitudes à l'intention des cadres bénévoles et l'utilisent pour compléter leurs propres programmes et activités en matière de formation et d'accréditation des moniteurs volontaires dans le secteur des loisirs.
>
> La plupart des ministères provinciaux et territoriaux accordent une aide importante à des associations professionnelles qui s'occupent d'animation communautaire dans le secteur des loisirs.

L'animation dans le domaine de la condition physique au Canada se porte bien et des normes généralement acceptées régissent ou orientent le travail des moniteurs, évaluateurs, entraîneurs et administrateurs. De telles normes permettent d'offrir des possibilités convenables de perfectionnement des moniteurs. Par contre, des associations provinciales ou régionales appuient également à différents degrés l'animation touchant les loisirs et les nombreux employeurs des professionnels et bénévoles dans ce domaine établissent des normes différentes de formation ou de performance. Par conséquent, d'une part, les normes souffrent d'un manque d'uniformité et, d'autre part, il est difficile d'offrir des possibilités de formation satisfaisantes.

Les ministres continuent de favoriser le perfectionnement de moniteurs qualifiés de loisirs et de condition physique, mais ils se tournent habituellement vers les associations provinciales ou nationales pour obtenir des normes en fonction desquelles les possibilités de formation seront évaluées.

8. Les ministères provinciaux et territoriaux manifestent un intérêt croissant à encourager les programmes se rapportant à la condition physique et au mode de vie des employés tant dans le secteur public que privé.

Le ministère de la Santé de la Colombie-Britannique s'est doté d'un programme d'amélioration du mode de vie et de la condition physique des employés qui est reconnu à l'échelle nationale. Toutefois, seul le Québec offre un programme de conditionnement physique des employés, soit au personnel du ministère responsable du sport et des loisirs. Kino-Québec met en valeur la condition physique des employés dans les secteurs public et privé et le ministre a autorisé son personnel à prendre des congés pour participer à des programmes spéciaux analogues à la Semaine nationale de l'activité physique ou le versement de subventions aux fins de l'utilisation d'installations et de programmes de conditionnement physique.

Plusieurs autres ministres du Sport et des Loisirs ont encouragé leur personnel à lancer des programmes autogérés d'amélioration de la condition physique et du mode de vie. Trois ministères ont mis sur pied des programmes permanents de promotion de la condition physique des employés et la plupart des ministères provinciaux et territoriaux des Loisirs participent, soit directement ou comme parrains, au programme Défi à l'entreprise.

La création du groupe de travail interprovincial sur la condition physique des employés est une autre preuve tangible de la volonté réelle des ministres de chercher des moyens adéquats pour améliorer le mode de vie de leurs propres employés et des employés en général. Plusieurs résolutions adoptées au Sommet canadien de la condition physique tenu en 1986 (auquel les ministres avaient

envoyé des représentants) font ressortir l'importance et la nécessité que les gouvernements provinciaux et territoriaux deviennent les chefs de file dans ce domaine.

Faire de la condition physique des employés une priorité des gouvernements provinciaux constituait tout un défi pour les ministres, mais ces derniers semblent bien avoir réussi puisque de nombreuses sociétés d'État connexes fournissent maintenant des installations ou des possibilités de conditionnement physique à leur personnel.

Malgré le peu de temps qui s'est écoulé depuis la Conférence interprovinciale des ministres responsables du sport et des loisirs tenue en 1985, les ministres ont mis en relief de nombreux programmes et services qui s'inscrivent directement dans l'optique des huits résolutions issues de leur discussion portant sur les rapports entre les loisirs et la santé. Même si la plupart des interventions décrites jusqu'à présent ne découlent pas à proprement parlé des résolutions, elles illustrent néanmoins l'aboutissement visé et prévu par les ministres.

Un des résultats escomptées des résolutions consisterait à ce que chaque ministère élabore une stratégie globale de promotion de modes de vie salutaires par les loisirs. Les programmes et services dont nous avons déjà traité sont des exemples d'activités qui pourraient faire partie intégrante d'une telle stratégie.

Élaboration de stratégies de mise en valeur de modes de vie salutaires par les loisirs

L'élaboration et la mise en oeuvre de stratégies de promotion de la santé par les loisirs faciliteraient la mise en application des résolutions des ministres et

contribueraient en fin de compte à la santé et au bien-être des Canadiens. Pour atteindre les objectifs en question, les stratégies devront s'inspirer de principes et de méthodes d'élaboration de programmes éprouvés en matière d'amélioration du mode de vie. Une bonne compréhension de ces principes et méthodes est capitale pour une utilisation satisfaisante des programmes et services récréatifs aux fins de la mise en valeur de modes de vie salutaires.

Le choix de l'objectif

Cet aspect est un des principaux éléments de l'élaboration des programmes qui influent sur les comportements des individus en matière de loisirs et sur leurs modes de vie. Eu égard à l'intérêt immédiat et à long terme des ministres dans le secteur de la promotion de la santé, on peut dire que l'objectif consiste tout simplement à préciser les incidences bénéfiques recherchées sur la santé. Ces dernières sont des réponses à des besoins définis qui peuvent être d'ordre physique, psychologique, spirituel ou social.

Avantages sur le plan de la santé physique. Il s'agit des réponses aux besoins qui ont trait au fonctionnement et au conditionnement du corps et de ses systèmes physiques. Par exemple : la force musculaire, l'endurance cardio-vasculaire, la souplesse.

Avantages sur le plan de la santé psychologique. Il s'agit des réponses aux besoins qui ont trait à la condition mentale, affective et intellectuelle d'une personne. La satisfaction de ces besoins aide l'individu à comprendre le caractère de l'expérience récréative vécue et à supporter la tension psychologique. Une réduction de cette dernière améliore l'état de santé sur les plans physique et social.

Avantages sur le plan de la santé spirituelle. Il s'agit des réponses aux besoins qui ont trait aux valeurs et à la conscience d'un individu. La santé sur le plan spirituel permet à l'individu de concilier son comportement en matière des loisirs, ce qu'il considère comme le bien et ce qu'il estime être la raison de son existence. Il a été démontré que cette capacité de conciliation personnelle contribue grandement à la santé psychologique, physique et sociale.

Avantages sur le plan de la santé sociale. Il s'agit des réponses aux besoins qui se rapportent à la capacité d'un individu d'entretenir des rapports sociaux, d'accepter ses responsabilités de citoyen et de s'adapter aux pressions et aux conflits sociaux. Les besoins sociaux non satisfaits peuvent entraîner des problèmes physiques, psychologiques et spirituels.

Il est important de mentionner que même si un avantage précis sur le plan de la santé est présenté comme le principal objectif d'un programme, il est probable que le programme récréatif aura également des effets bénéfiques dans d'autres secteurs de la santé personnelle.

Toute incitation par les ministres à un comportement quelconque en matière de loisirs ou toute intervention dans ce domaine doit viser un objectif précis. L'objectif global est de favoriser des modes de vie salutaires, mais l'élaboration de programmes satisfaisants exige que soient précisés davantage les objectifs en termes de bienfaits précis recherchés sur le plan de la santé.

Cibles

Un autre aspect important de l'élaboration de programmes des loisirs favorisant des modes de santé salutaires consiste à définir la cible ou les destinataires prévus des avantages découlant du programme. Il faut qu'il soit possible de cerner le groupe cible qui sera habituellement

homogène en ce qui a trait aux besoins généraux en matière de santé et aux modèles de comportement touchant les loisirs.

Les cibles peuvent être établies d'après de nombreux critères (soit l'âge, le sexe, le lieu, la situation socio-économique, le genre d'occupation, l'ampleur de la participation, l'endroit où s'effectue l'activité, le degré de condition physique). Les décisions touchant les méthodes de mise en oeuvre des programmes, les normes de participation ainsi que les attentes, le prix, la mise en valeur et l'évaluation du programme se répercuteront sur le choix de cibles qui aura en retour une incidence sur ces décisions.

La recherche portant sur la commercialisation a révélé que les stratégies de loisirs mettant en valeur des modes de vie salutaires sont plus efficaces lorsqu'elles sont conçues en fonction de cibles très précises. Les démarches visant à satisfaire "tous et chacun" seront à l'occasion couronnées de succès, mais les programmes conçus en fonction de personnes et des groupes précis et qui leur sont effectivement offerts comportent les meilleures garanties de succès.

Mise au point de stratégies visant à modifier le comportement

Lorsque les effets voulus sur la santé et les bénéficiaires visés ont été définis, il est temps de songer à une méthode pour favoriser les comportements qui donneront les résultats escomptés dans le secteur de la santé. On peut recourir à plusieurs stratégies de modification du comportement.

À la conférence de 1985, les ministres sont tombés d'accord sur le fait que deux démarches générales servent à encourager des activités récréatives salutaires. Ils ont décrit la première comme "l'élaboration de l'infrastructure des loisirs" et ont expliqué qu'elle consiste à faciliter la participation aux loisirs en fournissant des installations, des programmes et des services. On a laissé entendre qu'une infrastructure des loisirs favorisant un milieu social, économique et physique qui entraîne des expériences satisfaisantes dans le secteur des loisirs influe positivement sur le comportement individuel et, par conséquent, sur la santé.

L'autre démarche générale décrite par les ministres prend la forme d'un "épanouissement de la personne". Elle comporte une sensibilisation accrue aux loisirs ainsi qu'une amélioration de la sensibilisation, des connaissances, des convictions, des attitudes et des aptitudes permettant à l'individu de chercher, de reconnaître et d'éprouver les avantages sur le plan de la santé qui découlent d'une participation active à des loisirs.

1. L'INDIVIDU
   Sensibilisation aux loisirs, connaissances, convictions, attitudes et aptitudes

2. LE COMPORTEMENT EN MATIÈRE DES LOISIRS

3. L'INFRASTRUCTURE DES LOISIRS
   Installations, parcs, programmes et services

4. LES RÉPERCUSSIONS DU COMPORTEMENT EN MATIÈRE DE LOISIRS SUR L'INDIVIDU ET LA SOCIÉTÉ (LA SANTÉ SUR LES PLANS ÉCONOMIQUE, SOCIAL, PSYCHOLOGIQUE ET PHYSIQUE)

Les programmes parrainés ou mis en valeur par les ministères provinciaux des Loisirs et qui visent à influencer directement la participation individuelle, tant sur le plan de la quantité que de la forme, à des activités de loisirs ayant pour but de promouvoir la santé n'ont, en règle générale, pas reçu la même attention que celle qui est accordée à la mise en place de l'infrastructure. A leur conférence de 1985, les ministres ont reconnu qu'ils peuvent ou doivent exercer une influence sur le développement de modes de vie et de comportements salutaires dans le domaine des loisirs. Ils ont convenu de poursuivre les efforts actuels de soutien et d'élargissement de l'infrastructure des loisirs et d'examiner des stratégies visant à accroître et à améliorer la participation des individus aux loisirs. Les cinq principales stratégies suivantes de modification du comportement de l'individu furent étudiées :

1. Les stratégies d'éducation visent à inciter l'individu à adopter un comportement positif et à rejeter une attitude négative face aux loisirs grâce à une présentation relativement partiale de renseignements sur le sujet. La sensibilisation de la population et l'acquisition de connaissances devraient justifier l'adoption d'un comportement sain. Ces stratégies supposent que l'individu est un être rationnel capable de discerner les faits et d'adapter son comportement en conséquence. Elles peuvent comprendre le recours aux médias d'information ou encore à des méthodes de communication individuelle ou de groupe.

2. Les stratégies de persuasion tentent de favoriser l'intégration d'une ou de plusieurs formes de comportements récréatifs au mode de vie en présentant un message qui, par son thème et par sa structure, est objectivement ou subjectivement partial. Le message peut transmettre de l'information, mais il est conçu essentiellement pour influencer les croyances, les opinions, les attentes et les attitudes. Ces stratégies peuvent comprendre le recours à la logique, à des exhortations et à des incitations et elles peuvent être fondées sur des appels rationnels ou émotifs.

3. Les stratégies de développement des compétences ont pour objectif d'aider les individus à acquérir des compétences et des aptitudes personnelles et à contrôler leur comportement, afin de leur permettre d'adopter et de maintenir une ou plusieurs formes de comportement récréatif. Au nombre de ces compétences figurent les aptitudes physiques, la capacité de prendre des décisions, de s'affirmer, de faire face à la frustration et aux conflits, et d'évaluer les conséquences du comportement individuel et la qualité des expériences vécues.

4. Les stratégies de coercition sont caractérisées par la mise en application des exigences d'une autorité puissante ou influente. Ce genre de stratégie fait appel à des récompenses pour des actions prescrites ou à des punitions pour l'inaction et sa valeur repose sur sa capacité d'inciter l'individu à obéir. Les stratégies de coercition peuvent toucher directement l'individu ou elles peuvent être utilisées pour modifier le milieu.

5. Les stratégies de facilitation ne s'adressent pas directement à l'individu, mais elles visent plutôt à améliorer l'environnement, y compris le système récréatif. Ces stratégies rendent possible ou plus facile l'adoption ou le maintien par l'individu d'un comportement récréatif positif grâce à des installations, à des services, à des mesures incitatives, à la sécurité économique et au soutien moral, créant ou favorisant ainsi un meilleur climat pour l'adoption d'un comportement récréatif positif.

Les stratégies susmentionnées de modification du comportement en matière des loisirs ne sont pas toutes dirigées vers l'individu. Le schéma ci-dessous illustre les rapports entre les stratégies de modification du comportement et les deux démarches générales dont il a déjà été question :

1. STRATÉGIES DE MODIFICATION DU COMPORTEMENT DES INDIVIDUS EN MATIÈRE DE LOISIRS c'est-à-dire d'éducation, de persuasion, de coercition et de développement des compétences

2. L'INDIVIDU
Sensibilisation aux loisirs, connaissances, convictions, attitudes et aptitudes

3. LE COMPORTEMENT EN MATIÈRE DES LOISIRS

4. L'INFRASTRUCTURE DES LOISIRS
c'est-à-dire installations, parcs, programmes et services

5. LES STRATÉGIES DE MODIFICATION DU COMPORTEMENT EN MATIÈRE DE LOISIRS QUI VISENT L'INFRASTRUCTURE
c'est-à-dire de facilitation (programmes d'aide financière) et de coercition (adoption de dispositions législatives établissant les normes des installations de loisirs)

6. LES RÉPERCUSSIONS DU COMPORTEMENT EN MATIÈRE DE LOISIRS SUR L'INDIVIDU ET LA SOCIÉTÉ (LA SANTÉ SUR LES PLANS ÉCONOMIQUE, SOCIAL, PSYCHOLOGIQUE ET PHYSIQUE)

En cherchant délibérément à intégrer les principes d'élaboration d'une stratégie ci-dessus aux activités de mise en valeur de la santé du ministère, les projets récréatifs des provinces et territoires favoriseraient et faciliteraient des modes de vie salutaires et le bien-être individuel. Les avantages pour l'individu et la société prendront la forme d'un état de santé amélioré, ce qui aura d'importantes conséquences positives sur le plan économique pour les gouvernements des provinces et territoires.

Analyse des programmes provinciaux en vigueur

Une analyse des principaux programmes provinciaux et territoriaux a été effectuée dans l'optique des observations antérieures sur les stratégies visant à modifier le comportement des individus à l'égard des loisirs et nous avons établi un résumé. Ces observations sont volontairement très générales, mais elles donnent une bonne idée de la manière dont les ministres s'y prennent à l'heure actuelle pour mettre en valeur la santé par les loisirs.

1. En règle générale, les loisirs sont considérés comme une activité et plus précisément comme une activité physique comportent le jeu, la créativité et le plaisir. Il est donc tout à fait naturel que

la plupart des programmes des ministères provinciaux et territoriaux responsables du sport et des loisirs mettent l'accent sur les avantages de la santé physique et que relativement peu d'entre eux accordent la priorité à la promotion de la santé psychologique, spirituelle et sociale.

Il faut toutefois se rappeler que n'importe quel programme qui est d'abord conçu en fonction d'avantages sur le plan de la santé physique aura vraisemblablement certains effets bénéfiques dans d'autres secteurs importants de la santé. De fait, il est impossible de songer à seul programme qui n'offrirait qu'un seul type d'avantages et qui serait néanmoins considéré comme un programme de loisirs.

L'importance que les ministères des Loisirs accordent à la santé physique soulève la question des besoins globaux des individus en matière de santé. Les programmes récréatifs traditionnels négligent-ils certains aspects de la santé et du bien-être personnels?

Comme nous l'avons déjà dit, les loisirs peuvent être un facteur important de promotion de la santé physique, psychologique, spirituelle et sociale. Toutefois, ils ne sont pas le seul instrument de mise en valeur de la santé et les ministres des Loisirs ne sont pas les seuls agents auxquels les responsabilités dans ce domaine incombent. Il est fort possible que les programmes de loisirs traditionnels ne répondent pas convenablement aux besoins psychologiques, spirituels et sociaux de certains participants. Toutefois, même si c'était le cas, il n'y a pas lieu de s'alarmer parce que la variété d'expériences éprouvées par l'individu au cours de sa vie lui permet habituellement de satisfaire ces besoins. À ce stade-ci, les autorités qui fournissent les services récréatifs doivent prendre une décision judicieuse concernant les mesures convenables.

La conception même des programmes et d'autres éléments de ces derniers révèlent que les ministères provinciaux et territoriaux des Loisirs s'intéressent d'abord à l'amélioration de la santé physique. Chaque ministre détermine l'importance à accorder à chaque élément en fonction des besoins qu'il perçoit chez ses commettants et des priorités de son gouvernement.

2. La définition des clients et des marchés cibles est un processus de longue haleine qui a rapporté des avantages aux provinces qui l'ont effectué. La plupart des programmes et services des ministères

provinciaux et territoriaux sont conçus en fonction de cibles précises, mais certains ne le sont pas. Il a été dit que plusieurs programmes et services sont destinés à "quiconque les demande" et qu'ils semblent n'avoir été conçus pour aucun groupe bénéficiaire actuel précis. On constate souvent que les "citoyens de la province" sont décrits comme les clients où le groupe visés, mais que ni le programme ni les stratégies de prestation ne comportent un large éventail d'activités adaptées aux divers besoins des citoyens.

Même si un bon nombre de programmes atteignent effectivement des cibles ou des clients précis, il a peut-être lieu de revoir certains d'entre eux afin de déterminer si les cibles sont bien celles qui étaient prévues au départ.

3. Les stratégies de modification du comportement le plus souvent employées par les provinces et les territoires touchent la facilitation et l'éducation. On semble hésiter à imposer des "valeurs gouvernementales" aux citoyens et, par conséquent, les stratégies de persuasion et de coercition sont généralement évitées.

On semble faire uniformément appel aux stratégies de développement des compétences dans tout le pays, mais ce sont plus souvent les organismes communautaires que les ministères qui s'en servent.

Les stratégies de facilitation se rapportent principalement à l'établissement de l'infrastructure tandis que les stratégies d'éducation et de développement des compétences touchent l'épanouissement de l'individu. Il semble que les ministères provinciaux et territoriaux jugent ces stratégies de modification du comportement plus appropriées.

La plupart des activités de développement des compétences des ministères prennent la forme de programmes d'apprentissage et de manifestations ouvertes à la participation populaire (par exemple la Semaine nationale de l'activité physique, les Jeux olympiques juniors de la Banque Royale, les jeux régionaux et les festivals sportifs). Par ailleurs, la plupart des activités éducatives prennent la forme d'ateliers, d'expositions, de conférences, de matériel imprimé et de modules d'élaboration de programmes scolaires.

Précisons que même si les renseignements présentés dans l'analyse susmentionnée sont intéressants et utiles dans une certaine mesure, il ne s'agit que d'une analyse très

générale de l'ensemble des activités provinciales et territoriales de laquelle on ne peut s'inspirer pour recommander des plans d'action précis à chacun des ministres. Il serait utile que chaque ministre effectue une analyse propre à sa province afin de produire des données valables concernant la quantité que la qualité des activités actuelles de mise en valeur de la santé.

Examen d'une intervention ministérielle dans le domaine de la promotion de la santé

Les réactions d'un ministre provincial à une telle analyse illustrent la valeur d'une étude minutieuse des activités ministérielles en matière de promotion de la santé. Nous avons retenu l'exemple de l'Alberta.

Le ministre des Loisirs et Parcs de l'Alberta a donné comme instruction à ses subalternes d'effectuer un vaste examen de l'organisation de son ministère et de revoir les objectifs à long, à moyen et à court terme en fonction desquels sont conçues les activités de ce ministère. Plusieurs études internes et externes furent commandées. Les conclusions de ces études et des consultations ont entraîné des mesures qui ont une incidence capitale sur la promotion de la santé par les loisirs.

1. La réorganisation de la division du développement des loisirs s'est traduite par la création de la section de l'amélioration du mode de vie. Le projet d'énoncé de mission de ce service met en relief l'engagement du ministre à susciter, parmi les Albertains, des attitudes et comportements positifs à l'égard des loisirs afin d'améliorer les chances qu'ils adoptent des modes de vie plus sains, plus actifs et plus satisfaisants. Créée depuis à peine quelques mois, cette section a établi, avec les organisations locales, régionales, provinciales, nationales et internationales qui partagent sa préoccupation à l'égard de la mise en valeur de modes de vie salutaires et de comportements

satisfaisants en matière de loisirs, un vaste réseau de diffusion des données et du programme. La section a constitué des ressources de promotion de la santé et coordonné plusieurs grandes manifestations axées sur des modes de vie salutaires.

2. Le ministre des Loisirs et Parcs a demandé au ministre de l'Éducation d'autoriser une participation importante de son ministère à l'élaboration du programme scolaire et à l'établissement des ressources du programme. Le ministre de l'Éducation a réagi avec enthousiasme. L'enseignement en matière de loisirs et d'autres activités d'acquisition d'aptitudes favorisant la santé pourront être intégrés au programme scolaire et des liens plus étroits seront établis entre, d'une part, le régime provincial de perfectionnement sportif et, d'autre part, les sports ainsi que l'éducation physique en milieu scolaire.

3. Le Ministre a participé à la création d'un groupe de spécialistes gouvernementaux dans le secteur de l'amélioration du mode de vie et il a favorisé la mise sur pied d'un comité interministériel de mise en valeur de la santé. Ce dernier apportera son précieux concours à tous les ministères et organismes d'État qui cherchent à élargir leurs efforts en matière de promotion de la santé.

4. Peu après la conférence de 1985, le Ministre s'est réuni avec plusieurs de ses collègues afin de leur exposer son point de vue sur la promotion de la santé par les loisirs. La réunion a permis de définir la position du ministre des Loisirs et des Parcs et de paver la voie à des discussions et à des interventions futures.

5. La Fondation des loisirs, des parcs et de la faune (société d'État relevant du ministre des Loisirs et Parcs) a élaboré une série de programmes d'amélioration du mode de vie et elle a fait valoir des arguments justifiant le financement des programmes en puisant dans les recettes de loteries. La Fondation favorise grandement les programmes récréatifs mettant en valeur des modes de vie salutaires.

6. Le projet d'énoncé de principe de Loisirs et Parcs, rédigé sous la direction du Ministre, accordera une grande importance aux possibilités de contribution des loisirs à l'adoption de modes de vie salutaires. Le document en question justifiera toutes les activités du Ministère et se traduira sans aucun doute par une plus grande sensibilisation aux objectifs de promotion de la santé.

7. Afin de favoriser des modes de vie salutaires chez les employés de son ministère et d'autres ministères, le Ministre a demandé qu'on mette au point un projet de conditionnement physique des employés qui serait applicable au sein du Ministère et dans le reste de la fonction publique de l'Alberta. Les efforts déployés par le ministère en matière d'encouragement à la condition physique des employés dans le secteur privé sont déjà considérables et on songe à leur donner plus d'ampleur.

8. Le Ministre a commandé la production d'un programme machine baptisé **HealthCheck** qui facilitera une évaluation détaillée des programmes récréatifs sur le plan de leurs possibilités de contribution à la promotion de la santé. Ce programme est décrit dans l'annexe au présent document et les ministres peuvent se procurer des copies du logiciel en en faisant la demande.

L'Alberta, comme la plupart des autres provinces et territoires, n'en est qu'à ses premières interventions en matière de mise en valeur de la santé. Le ministère a accepté de relever le défi de se conformer aux résolutions de la conférence de 1985 et il s'efforce d'exploiter au maximum les services et programmes qu'il offre et d'en tirer le meilleur parti possible.

Considérations se rapportant à la mise en oeuvre de projets de promotion de la santé des ministères des Loisirs

Un des défis qui doit relever Loisirs et Parcs Alberta au fur et à mesure qu'il accroît sa participation dans le secteur des activités de promotion de la santé consiste à offrir de nouveaux programmes ou des programmes établis traduisant une nouvelle orientation. Toutefois, il n'est pas seul à chercher des mécanismes efficaces de prestation de services.

À l'heure actuelle, la plupart des programmes récréatifs auxquels les ministères provinciaux et territoriaux s'intéressent sont distribués selon l'une des formules suivantes :

1. directement par le ministère provincial ou territorial,

2. directement par l'entremise d'une organisation mixte,

3. indirectement par l'entremise d'un service municipal des loisirs,

4. indirectement par l'entremise d'une association provinciale.

Il en résulte que les ministères s'occupent de moins en moins de la prestation directe des programmes et qu'ils s'en remettent davantage à des accords de coopération qui réduisent leurs activités sur le plan opérationnel proprement dit. Les organismes de santé publique et le secteur privé sont deux partenaires qui pourraient participer à la mise en valeur de modes de vie salutaires.

Rapports entre les ministères de la Santé et ceux des Loisirs

La question des liens entre les loisirs et la santé a déjà été examinée dans le présent document, mais il importe également d'explorer les rapports entre les ministères provinciaux des Loisirs et ceux de la Santé.

Dans les provinces et territoires où ces ministères sont des entités distinctes, un effort concerté s'impose pour établir et garder des liens facilitant la promotion de la santé par les loisirs. Certaines provinces ont mis sur

pied officiellement des comités interministériels de promotion de la santé, d'autres ont des comités spéciaux et d'autres encore favorisent l'échange de renseignements et de connaissances entre le personnel.

Dans toutes les provinces, sauf deux, le ministère des Loisirs est directement responsable, entre autres choses, de la condition physique. En Colombie-Britannique et au Manitoba, provinces qui font exception, la condition physique relève directement du ministère de la Santé tandis qu'un autre ministère est responsable du sport et des loisirs. Ces provinces ont ainsi des possibilités différentes d'entretenir des rapports étroits entre les organismes de loisirs et de santé, mais le défi consistant à offrir des services intégrés peut être tout aussi grand que dans d'autres provinces.

Quel que soit le type de liens au sein de l'organisation, le succès véritable ne peut découler que d'efforts conjoints de ministères ou de divisions et ces efforts peuvent s'avérer extrêmement rentables.

Soulignons que très peu de ministères provinciaux de la santé ou de soins de santé ont reconnu officiellement le rôle des loisirs sur le plan de la promotion de la santé. Une telle reconnaissance servirait à justifier la mise sur pied de comités ou de groupes de travail interministériels, ce qui permettrait aux promoteurs des loisirs et de la santé de lancer des projets conjoints. Des rapports satisfaisants et ouverts devront s'établir entre les ministères de la Santé et des Loisirs si l'on veut vraiment exploiter les loisirs comme important facteur de promotion de la santé.

Rapports avec le secteur privé

Les ministres ne sont pas les seuls à se préoccuper de la santé au Canada, du bien-être des individus et du degré de satisfaction que ces derniers retirent de la vie. Bon nombre de sociétés et d'organisations privées s'intéressent à la promotion de la santé par les loisirs. Certains de ces organismes peuvent jouer un rôle valable et considérable dans ce domaine aux niveaux provincial et national. La participation du secteur privé à l'élaboration et à la prestation de programmes de loisirs doit être encouragée et facilitée dans tous les cas où c'est possible et convenable.

Les efforts d'encouragement donnent de meilleurs résultats lorsque le personnel du ministère a élaboré des projets de mise en valeur de la santé par les loisirs pour lesquels il est facile de cerner (1) les avantages prévus en matière de santé, (2) le groupe cible visé, et (3) la stratégie de modification de comportement employée. Ces renseignements sont tout particulièrement utiles pour faire correspondre les objectifs du programme aux intérêts d'un partenaire ou parrain éventuel provenant du secteur privé.

Il existe déjà un degré de collaboration considérable entre les organisations privées et les ministères provinciaux des Loisirs en matière de mise en valeur de la santé par les loisirs, mais il serait possible d'élargir le rôle du secteur privé à l'égard de parrainage et cet aspect mérite d'être étudié par chaque ministre dans sa propre province.

Conclusion

Le présent document a servi à cerner l'orientation prise par les ministres responsables du sport et des loisirs à leur conférence de 1985. Plusieurs années s'écouleront avant la mise en oeuvre complète des résolutions adoptées à cette occasion et, pour cette raison, notre document n'a pas l'intention d'allonger la liste d'engagements déjà pris. Par contre, il importe, à ce stade-ci, de se pencher sur les progrès accomplis et de réaffirmer l'engagement des ministres à prôner activement d'autres modes de vie convenables axés sur les loisirs.

Pour cela, les ministres provinciaux responsables du sport et des loisirs devront réfléchir à plusieurs questions fondamentales soulevées par l'étude à laquelle nous venons de procéder. Par exemple, la suggestion que soient définis les objectifs précis des programmes de loisirs sur le plan de la santé fait ressortir la nécessité que les personnes qui participent à l'élaboration et la mise en oeuvre des programmes acquièrent une certaine compétence ou expérience dans le secteur de la promotion de la santé. Qu'est-ce que les ministres peuvent faire pour faciliter l'acquisition d'une telle compétence au sein de leur équipe et par d'autres personnes clés dans le système de mise en oeuvre?

Les ministres conviennent qu'il faut encourager et soutenir les programmes de condition physique des employés, mais qui doit le faire et dans quelle mesure? Incombe-t-il implicitement ou expressément au ministre responsable du sport et des loisirs de jouer un rôle de chef de file et de favoriser directement des modes de vie salutaires dans son propre ministère et dans d'autres ministères?

Les ministres ont convenu en 1985 de continuer à financer et à élargir l'infrastructure des loisirs et d'examiner des stratégies ayant pour objet un accroissement et une amélioration de la participation des individus aux loisirs. Comment les ressources limitées provenant du ministère ou de l'association avec le secteur des affaires peuvent-elles être mises au service de l'épanouissement de l'individu sans, du même coup, nuire aux travaux déjà amorcés sur le plan de la mise en place d'une infrastructure de loisirs?

Plusieurs stratégies examinées aux fins de l'épanouissement des individus modifient en quelque sorte les attitudes et convictions de ces derniers. Les ministères provinciaux du Sport et des Loisirs sont-ils justifiés de recourir à des stratégies de persuasion et de coercition afin d'influer sur le comportement des individus en matière de loisirs?

Il n'existe actuellement aucun instrument servant à mesurer concrètement les effets bénéfiques sur la santé découlant ou pouvant découler d'une participation à des programmes de loisirs. Doit-on mettre au point un instrument dont se serviront toutes les provinces et territoires pour faciliter une semblable évaluation? Quels instruments actuels peut-on employer pour mesurer l'utilité potentielle des programmes et des services aux fins de la promotion de la santé? Toutes les provinces et les territoires peuvent-ils se servir de certains de ces instruments pour faciliter l'échange d'idées et de renseignements concernant les programmes qui ont obtenu un succès?

On accepte l'affirmation que la satisfaction dans la vie et le bien-être sont rattachés à la santé physique, psychologique, spirituelle et sociale. Les ministres doivent-ils se contenter de fournir des programmes et des services qui favorisent d'abord et avant tout la santé physique? Quelle attention doivent-ils accorder aux autres aspects qui entrent dans des modes de vie salutaires et quel genre de collaboration faudra-t-il établir entre les organismes de manière à promouvoir efficacement la santé par les loisirs?

Pour répondre à ces questions et à d'autres semblables, il faudrait qu'une étude sérieuse clarifie les positions et engagements que traduisent les interventions provinciales et territoriales en matière de promotion de la santé. En consacrant des efforts et des ressources à une étude minutieuse du rapport entre le comportement en matière de loisirs et la santé, les ministres provinciaux et territoriaux responsables du sport et des loisirs ont assumé un rôle de chef de file à l'égard de la protection et de l'amélioration de la qualité de la vie de tous les Canadiens. Les efforts futurs dans la foulée de ces engagements contribueront grandement à faire en sorte que les loisirs deviennent un facteur important de promotion de la santé.

Annexe

HealthCheck - Description du programme

HealthCheck est un progiciel mis au point par la Section de l'amélioration du mode de vie de Loisirs et Parcs Alberta. Cet instrument est destiné à faciliter l'analyse de programmes récréatifs qui pourraient servir à la promotion de modes de vie salutaires. Il est relativement simple à utiliser et peut être adapté aux besoins des divers organismes provinciaux, régionaux et communautaires qui s'occupent des loisirs.

HealthCheck analyse les données d'un programme récréatif particulier ou d'une série de programmes qu'il décrit ensuite en fonction des critères suivants : (1) les avantages qu'il entraîne sur le plan de la santé, (2) les participants visés par le programme, et (3) la stratégie de modification de comportement utilisée. Par exemple, le programme d'une ligue de basket-ball qui joue en fin de soirée pourrait être décrit par **HealthCheck** de la façon suivante :

Analyse du basket-ball commercial

A. Le programme ou série de programmes* offre des possibilités moyennes de mise en valeur de la santé sur le plan social. Les chances d'améliorer la santé psychologique sont médiocres et il est peu probable que la participation au programme ou à la série de programmes entraîne des bienfaits sur le plan de la santé d'ordre spirituel. Par contre, il offre de grandes possibilités en matière de santé physique.

B. Le programme ou la série de programmes s'est ouvert qu'à certains groupes cibles. Par exemple :

la population masculine
les résidents urbains
les jeunes adultes.

Les chances de participation sont moins intéressantes pour les groupes suivants :

la population féminine
les personnes à revenus modeste.

La participation au programme ou à la série de programmes se fait surtout sous forme de groupes ou d'équipes affiliés.

C. Des stratégies d'éducation (caractérisées par une présentation relativement impartiale de renseignements et une évaluation de sa propre valeur personnelle par l'individu) ainsi que des stratégies de développement de compétences (qui mettent l'accent sur des aptitudes qui peuvent élargir ou faciliter les possibilités de participation) sont les stratégies de modification du comportement le plus souvent employées pour favoriser la participation à ce(s) programme(s) et aux programmes connexes.

*On peut également demander à **HealthCheck** d'effectuer une analyse de tout l'éventail de programmes contenus en mémoire.

De telles analyses aident l'organisme de loisirs à déterminer s'il rejoint le groupe cible visé et s'il obtient les résultats voulus de manière convenable.

Options du programme

HealthCheck est un progiciel polyvalent qui facilite l'analyse de programmes récréatifs précis ou de tous les programmes récréatifs en mémoire. On peut ajouter des données concernant de nouveaux programmes récréatifs ou

encore corriger ou éliminer des données qui s'y trouvent déjà. Les analyses peuvent être produite sur écran ou sur support papier.

Entrée

Les données requises aux fins d'une analyse **Health-Check** prennent la forme de réponses à 48 affirmations présentées à l'usager (soit celui qui utilise l'ordinateur). Par exemple, une des affirmations est la suivante :

> "Ce programme récréatif exploite et améliore la capacité de résoudre des problèmes".

L'usager choisit une des réponses suivantes pour chaque affirmation : (1) pas du tout, (2) peu, (3) considérablement, ou (4) beaucoup.

Sortie

HealthCheck produit l'analyse sur écran ou sur support papier. Cette analyse peut se rapporter à un seul programme récréatif ou à une série complète de programmes offerte par un organisme. Dans le deuxième cas, l'analyse peut être extrêmement utile pour évaluer l'orientation globale de l'organisme de loisirs et l'élément du programme sur lequel il met l'accent tandis que dans le premier cas l'analyse servirait à évaluer la contribution d'un programme précis à la mise en valeur de modes de vie salutaires.

Autres utilités

HealthCheck analyse tous les programmes de loisirs en fonction des mêmes critères. Par conséquent, lorsque plus d'un organisme de loisirs s'en sert, on peut comparer leurs

résultats et cerner les réussites ainsi que les préoccupations communes. Si l'analyse fait ressortir un problème particulier auquel se heurte un organisme, les autres organismes sont en mesure, en utilisant **HealthCheck**, de proposer leurs propres programmes qui ont permis de corriger ce problème. L'échange de renseignements et de connaissances reposant sur l'expérience se trouve facilité entre des organismes qui s'intéressent tous à la promotion de la santé par les loisirs.